

**Eco-habitat rural dans les Alpilles.**  
**Entre rétrospective et prospective, repenser le mutualisme homme-milieu**

Béatrice Mésini  
Cnrs-Telemme  
MMSH d'Aix-en-Provence

Cet article explore la transformation des « modes d'habitats et d'habités » dans les arrière-pays ruraux méditerranéens, au sein d'un territoire naturel contraint par l'attractivité du cadre de vie, la cherté du foncier et de l'immobilier, la patrimonialisation de sites et la protection des milieux. Créé en 2007, le Parc naturel régional des Alpilles abrite plus de 25 000 ha de terres agricoles irriguées par 400 kms de canaux agricoles, 19 000 hectares de forêt méditerranéenne, pour 1 643 hectares urbanisés. Une question centrale sous-tend le questionnement : de quelle façon le multi-zonage de protection des espaces patrimoniaux, agricoles, naturels, architecturaux et paysagers induit-il des déséquilibres dans l'aménagement du territoire ou à l'inverse, une opportunité de repenser en termes de durabilité, les politiques communautaires d'habitat en milieu rural ?

Le patrimoine relève aujourd'hui un double défi, explique Maria GRAVARI-BARBAS : « faire durer et faire vivre, en assurant la transmission des héritages (lieux, bâtiments) aux générations futures et en s'intégrant dans la société, pour assurer sa survie et sa pérennisation<sup>1</sup>. » A cet égard, habiter le patrimoine induit une relation durable entre passé, présent et avenir, à travers des relations dynamiques et évolutives entre les hommes et leur cadre habité. De ce point de vue, plusieurs enseignements nous sont transmis par les archéologues, historiens et géographes travaillant sur le Massif des Alpilles<sup>2</sup> : 1. La singularité des modes d'implantation dans le milieu physique géomorphologique : villages perchés, localisés sur les piémonts ou en plaine ; 2. L'existence de flux et reflux des taux de peuplement corrélés aux crises politiques, économiques, agricoles, alimentaires ; 3. La diversité de formes archéologiques et architecturales d'habitats groupés : grottes, *oppida*, *castellas*, *villae*, mas, bastides, sous influence architecturale distincte d'Arles puis d'Aix-en-Provence ; 4. Des types de résidentialités collectives adaptées aux ressources productives du terroir ; 5. Des bassins de vie, maillant le territoire sur les voies de circulation des hommes, des marchandises et des bêtes.

En premier lieu, nous appréhenderons les modalités et effets de la diffusion du modèle pavillonnaire dans le massif, contribuant au processus d'uniformisation et de banalisation des villages ruraux méditerranéens. Puis nous caractériserons les formes architecturales du cœur bâti du village d'Aureille, afin de mettre en scansion les préconisations actuelles d'urbanisme durable, avec les qualités intrinsèques d'un habitat vernaculaire, adapté au climat et à la géomorphologie des sols, économe des milieux et des ressources, conçu dans une sobriété des besoins et une multifonctionnalité des usages. Enfin, nous concluons en termes de patrimoine commun multidimensionnel -naturel, archéologique, architectural, paysager, terroir, marqué par l'interdépendance et le mutualisme homme-milieu.

---

1. GRAVARI-BARBAS M., *Habiter le patrimoine : enjeux, approches, vécu*, Presses Universitaires de Rennes, 2004, 618 p., p. 3 et 21.

2. BARRUOL G. et DAUTIER N. (dir.), *Les Alpilles. Encyclopédie d'une montagne provençale*, Les Alpes de lumière, 160/161, Forcalquier 2009, 447 p.

## **1 - Banalisation et uniformisation d'un patrimoine architectural et paysager**

Le volet diagnostic de la recherche-action menée entre 2008-2010 dans le périmètre de la Communauté de communes Vallée-Baux-Alpilles CCVBA<sup>3</sup> met au jour les nouvelles formes d'enclosures résidentielles, l'adaptation des opérations d'aménagement, ainsi que les conflits récurrents d'usages des sols et des ressources locales. Environ 1 000 hectares ont été urbanisés dans le PNRA entre 1990 et 2007, au rythme annuel moyen de 380 logements depuis 20 ans. On dénombre 60% d'habitats individuels (3 à 5 habitats l'hectare), 24% individuels groupés à l'hectare et 16% collectifs groupés (50 à 60 par hectare).<sup>4</sup>

### **A ó Processus d'enclosure pavillonnaire dans le massif**

#### *Un modèle d'urbanisation prédateur d'espaces, de ressources et de paysages*

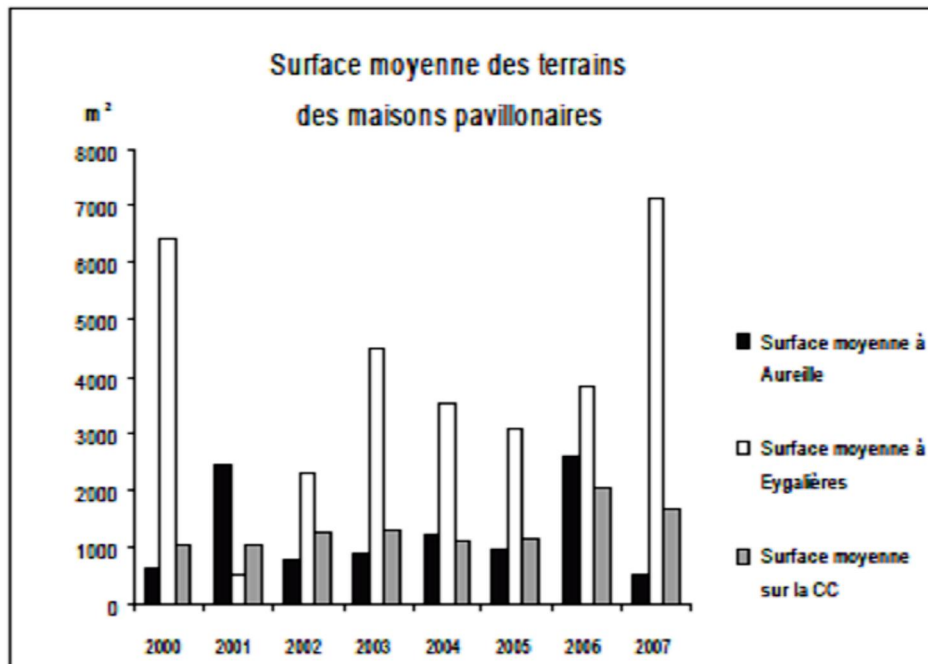
La résidence pavillonnaire représente une forme spécifique d'habitat à la fois individuel et collectif, qui s'est fortement développée dans le Massif, conduisant à la dépréciation architecturale des villages ruraux. Les pavillons sont nettement surreprésentés dans les mutations immobilières quantifiées. Cette observation renvoie à la multipolarisation de ce territoire rural qui attire de nombreux fonctionnaires, artistes, commerçants et militaires, en poste à la base aérienne de Salon-de-Provence ou celle d' Istres. En revanche, la part des maisons rurales, caractérisées par la vétusté, l'ancienneté du bâti et des prix à l'achat bon marché, diminue progressivement jusqu'en 2004 puis se stabilise, témoignant de la raréfaction de ce segment du marché, largement investi par les artisans et/ou les auto-constructeurs locaux.

Le modèle pavillonnaire est largement consommateur d'espaces, comme l'indique le diagramme suivant qui présente la surface moyenne des terrains bâtis sur deux communes tests et sur l'ensemble de la CCVBA.

---

3. MESINI B. et ROUX P., « Aménagement durable des territoires méditerranéens », étude cofinancée par le Cnrs, la Région Paca et le CG 13, octobre 2010, 140 p.

4. Bureau d'études *Aidobservatoire*, Commission « Habitat et Urbanisme », conduite de l'Étude de stratégie foncière du PNR Alpilles 2009-2010, centre culturel de Mouriès, le 21 janvier 2010.



Source Perval 2008

La disparité entre communes, observée dans notre périmètre, est en partie imputable à la différence des coefficients d'occupation des sols dans les POS. Durant la période considérée, les écarts enregistrés varient entre 2 000 et 7 000 m<sup>2</sup> de surface moyenne des terrains sur le village d'Eygalières et de 500 à 2 700 m<sup>2</sup> sur la commune d'Aureille, où les municipalités successives et un grand propriétaire foncier du village partagent la vision d'une urbanisation maîtrisée.

### ***Banalisation architecturale des villages des Alpilles***

Selon Gabriella BATTANI-DRAGONI, directrice générale de l'Éducation, de la Culture et du Patrimoine, du Conseil de l'Europe, le patrimoine rural englobe bâtiments et paysage, et sa sauvegarde suppose de porter une attention particulière aux changements nécessaires pour valoriser les caractéristiques locales.

« Là où, par le passé, les techniques et les matériaux étaient strictement locaux, obéissant à une tradition spécifique, les nouvelles technologies et l'évolution des méthodes de construction ont introduit des styles et des éléments totalement étrangers à l'environnement local. Le neuf emporte sur l'ancien et s'impose dans le paysage environnant, avec un très fort impact visuel car il ignore les typologies, les structures et les techniques de constructions locales<sup>5</sup>. »

Marielle RICHON, du Centre du Patrimoine mondial de l'Unesco note que ce changement génère de profondes modifications du paysage dues à la disparition du lien intime et profond entre le bâti et l'agriculture, qui en justifiait l'existence : « Des matériaux modernes, des procédés sans lien avec les pratiques ancestrales sont utilisés. Le torchis est ainsi remplacé par la laine de verre, les pierres sèches par les parpaings. Cela est dû autant à la perte des savoir-faire traditionnels qu'au coût parfois prohibitif des techniques de construction traditionnelles<sup>6</sup>. »

5. BATTANI-DRAGONI G., éditorial, « L'habitat rural vernaculaire, un patrimoine dans notre paysage », Revue du Conseil de l'Europe, *Futuropa, pour une nouvelle vision du paysage et du territoire*, n° 1 / 2008, p. 3.

6 RICHON M., « L'habitat rural vernaculaire, un patrimoine dans notre paysage », *Futuropa, ibid.*, p. 29.

L'urbanisme pavillonnaire est largement cité dans la dépréciation architecturale et paysagère des villages ruraux, les lotissements sont des « HLM à l'horizontal » déplore un agent immobilier. Plusieurs facteurs explicatifs sont avancés : « le marché des pavillonneurs, contraint par la viabilité et la rentabilité de ses opérations, se rattrape tant sur les coûts de matériaux que sur ceux d'une main-d'œuvre intérimaire et/ou déqualifiée. « Pour livrer des maisons individuelles à 180 000 euros, le promoteur utilise le bas de gamme des matériaux de construction et la mise en œuvre dans la construction peut être nulle, lorsque ces sociétés embauchent le matin, des gens qui n'ont jamais touché une truelle<sup>7</sup>. »

Autre paramètre important, la juxtaposition de constructions individuelles et l'absence de projets d'ensemble des lotissements, fortement préjudiciables dans le cadre environnemental du bâti et que regrette cette propriétaire installée en 2004 dans un quartier de la commune d'Aureille : « ici, ce n'est pas joli, ce n'est pas beau parce que les maisons sont trop grosses et toutes dépareillées, avec des vues directes chez les autres avec l'alignement des constructions. Chacun a fait son château en Espagne ce qui est normal vu le prix que ça coûte. Cela aurait pu être harmonieux si les maisons étaient insérées dans le paysage<sup>8</sup>. »

Si l'étude d'impact n'est obligatoire que pour les opérations comportant plus de 3 000 m<sup>2</sup> de SHON, le dossier du lotissement devrait comporter une note indiquant « les dispositions prévues pour assurer l'insertion dans le site, le respect de l'environnement et la qualité de l'architecture<sup>9</sup> », tandis que la loi SRU exige désormais une « étude paysagère d'ensemble réalisée en amont des permis de construire. » S'il est vrai que les investisseurs et les concepteurs de ces projets d'habitats manquent bien souvent d'imagination en la matière, les élus redouteraient de leur côté « l'alourdissement du coût collectif et de la charge de travail des services techniques<sup>10</sup>. »

Dernière limite de cette urbanisation pavillonnaire : si, en droit, les propriétaires doivent impérativement respecter les clauses du règlement et du cahier des charges du lotissement, ces règles restent, dans les faits, facultatives : leur non-respect ne fait souvent le plus l'objet d'aucune procédure. Autrefois espace ouvert, le territoire des Alpilles ne connaissait pas ou peu de clôtures divisant physiquement les parcelles de chacun. Ce même paysage a tendance aujourd'hui à se refermer et à s'enclore derrière des murs de séparation qui montent de plus en plus haut, « là où les limites sont fixées à un mètre de hauteur, les propriétaires montent à 1 mètre 50 et où elles sont autorisées à 2 mètres, ils montent à 2 m 50<sup>11</sup>. »

---

7. Entretien avec un agent immobilier, 21 mars 2008.

8. Entretien avec une accédante à la propriété, 19 mars 2008.

9. Art R 315-5 du Code de l'urbanisme.

10. BOUTET D., *Pour un urbanisme rural*, l'Harmattan, 2004, 226 p., p.169.

11. LOMABARDO M., adjoint au maire de Châteaurenard, conférence publique « Eco-quartiers, vivre ensemble de manière durable, de l'exemple nord-européen aux initiatives provençales », auditorium de Salon-de-Provence, jeudi 8 avril 2010.



Dans son ouvrage consacré aux maisons rurales et paysannes en Provence, l'architecte Jean-Luc MASSOT observait que les murs étaient employés avec parcimonie, pour clôturer un jardin potager, fermer une cour ou délimiter un espace : « en fait, le paysan provençal n'aime pas clore et il n'a pas le souci de ceinturer sa propriété de hauts murs et de portails pour en défendre l'accès. Au contraire, il trouve offensant d'imposer des clôtures et se contente de marquer les limites<sup>12</sup>. » Aujourd'hui, le bornage de la propriété qui témoigne du caractère fondamental d'un droit individuel, conduit à des effets de fermeture et de clôture de l'espace et de la vue, matérialisés par des murs d'enceinte de plus en plus imposants pour les constructions les plus récentes, en remplacement des anciens grillages et limites séparatives végétales.

## **B - Segmentation et uniformisation de l'offre résidentielle**

Le Massif des Alpilles *Lou Pitchoun Tresor*, est largement mobilisé par promoteurs et agents comme attribut de différenciation de leurs produits immobiliers. Les dimensions paysagère, rurale et naturelle du territoire, principaux éléments d'attraction des résidents, des entreprises et des touristes, sont une composante centrale du développement économique local. Comme analysent Robert LIFRAN et Walid OUESLATI, « les attributs paysagers sont *ipso facto* une ressource économique pour l'activité touristique et la promotion immobilière<sup>13</sup>. »

### ***Un marché segmenté de résidences de luxe***

Un survol de biens mis en vente sous forme de « résidentiel de luxe » ou « de standing » nous informe de la nature des aménités et des prestations valorisées dans la fixation du prix : certaines renvoient à l'authenticité provençale, rurale et paysagère : site remarquable et protégé, vue sur la chaîne des Alpilles, jardins plantés d'oliviers, platanes centenaires, peupliers, lavandes, fleurs, potager, étang, pinède, grand calme ; d'autres insistent sur la qualité architecturale du bâti : tomettes anciennes, pierres, poutres, cheminées en pierre, en anticipant sur la plus-value potentielle du bien (surface terrain, COS, garages, dépendances, hangars) ; d'autres, enfin, mettent l'accent sur les prestations haut de gamme : piscines, caves à vin, pool house, boxes et pâtures pour les chevaux.

12. MASSOT J.-L., *Maisons rurales et vie paysanne en Provence*, Editions SERG, Ivry-sur-Seine, 1975, p. 266.

13. LIFRAN R. et OUESLATI W., « Eléments d'économie du paysage », *Economie rurale*, n° 297-298, 2007-1/2, p. 85-98.

« Sur le secteur des Alpilles, il existe un segment de biens à très faible rotation, environ 150 annonces pour une vingtaine de biens vendus annuellement, dont le prix avoisine les 1,5 million d'euros<sup>14</sup>. » Élément notable de ce marché du luxe, les prix de vente ne sont généralement jamais annoncés ou alors sont situés dans une fourchette très large, entre 500 000 et 1 000 000 d'euros. Sur ce segment de l'immobilier de prestige, sont particulièrement présents les notaires, administrateurs de biens et agents immobiliers parisiens, côtoyant les milieux artistiques et des affaires : « Dans les Alpilles, il existe un marché de très gros mas ou de très grandes propriétés, très recherchés pas forcément par les locaux mais par les étrangers. C'est un marché qui nous échappe parce que ce sont de grands notaires parisiens ou autres qui traitent les affaires<sup>15</sup>. »

### *Développement des résidences sécurisées*

Les programmes immobiliers de résidences sécurisées à vocation touristique et/ou résidentielle, récemment commercialisées sur les communes de Maussane, d'Eyguières, du Paradou, de St-Etienne-du-Grès ou encore de St-Rémy, ont rencontré un succès croissant auprès de certaines catégories de population. Apparues en France dans les années 90 en provenance des Etats-Unis, ces résidences intéressent non seulement les personnes aisées mais aussi les classes moyennes et les seniors, de plus en plus nombreux à investir dans ce type de logement.

L'apparition récente de résidences de loisirs sécurisées marque un net rétrécissement de l'espace privatif, au profit d'espaces communs : piscines, parcs, aires de jeux, parkings. Fondée sur la sécurité et la tranquillité avec contrôle des accès à la résidence, la diffusion de ces nouvelles pratiques résidentielles pourrait à terme modifier en profondeur les modes du « vivre ensemble » : la référence à une « communauté sociale idéalisée », reposerait sur « la forme contractuelle d'adhésion à un mode de gouvernance territoriale privée par la copropriété horizontale<sup>16</sup>. »

Dans le périmètre de l'étude, certaines de ces résidences touristiques se sont finalement transformées en résidence principale, puisque c'étaient les premiers prix que l'on pouvait trouver à la vente. A noter que la description des biens, exagèrent la qualité architecturale du logement (mazet) et la taille de la surface habitable. « Ce sont parfois de tous petits logements de 30 à 40 m<sup>2</sup> avec une ou deux chambres (mezzanine) et un petit jardinet, loués ou achetés par des jeunes parce que ce sont des biens qui tournent autour de 120 000 euros<sup>17</sup>. » Il n'y a rien en dessous parce qu'aujourd'hui, la moindre maison de village dans les villages de les Alpilles coûte entre 200 et 300 000 euros.

Anticipant un papy-boom dans les vingt prochaines années, entrevu comme l'arrivée à la retraite des classes d'âges issues du baby-boom, les résidences seniors et les EHPAD (établissement d'hébergement des personnes âgées dépendantes) souffrent également comme un nouveau marché immobilier porteur, même si ce segment ne représente aujourd'hui qu'une part minime du marché local.

Un des agents immobiliers déplore « l'absence de vision » des élus dans le développement de l'urbanisation des villages, qu'ils mènent sans évaluation des besoins et en l'absence de

---

14 Entretien avec un agent immobilier, 21 mars 2008.

15 Entretien avec un notaire, 26 mars 2008.

16 BILLARD G., CHEVALIER J., MADORE F., *Ville fermée, ville surveillée. La sécurisation des espaces résidentiels en France et en Amérique du Nord*, Presses Universitaires de Rennes, coll. Géographie sociale, 2005, 230 p.

17 Entretien avec un notaire.

compétences architecturales, conduisant à la dévalorisation du cadre de vie : « Ils ont créé le PNR Alpilles et puis tu vois pointer des petits champignons, des maisons ridicules qui n'ont rien à voir avec le style provençal, ni les villages, je trouve déplorable de laisser faire ça au niveau des mairies<sup>18</sup>. »

Les facteurs explicatifs avancés tiennent à la fois à l'absence d'ingénierie des collectivités et au faible relais des informations auprès des élus :

« Je vais faire un peu un *mea culpa*, en ce qui concerne l'intercommunalité, jusqu'à présent on n'a pas fait grand-chose. On ne s'est pas trop démenés dans le domaine de l'habitat et très sincèrement, sur la question du logement, je n'ai jamais entendu parler en termes de développement durable, de maîtrise des énergies [í ]<sup>19</sup> »

L'axe trois du projet de charte du PNRA dénonçait l'identité architecturale menacée par un « plagiat fantaisiste de la maison provençale qui conduit à une banalisation architecturale qui affecte toute la Provence ». Les objectifs affichés visaient à définir des préconisations architecturales intégrant environnement, paysage et durabilité de l'habitat, à concevoir une architecture contemporaine s'appuyant sur la simplicité de la maison traditionnelle, les savoir-faire de l'architecture locale mais aussi à promouvoir les énergies renouvelables et les modes de construction bioclimatique, permettant de limiter les besoins.

## 2. Caractéristiques de l'habitat rural dans la commune d'Aureille

Dans son analyse du concept de mode d'habiter à l'épreuve du développement rural durable, Nicole MATHIEU, souligne qu'il est important d'observer « ce qui se passe à l'échelle du village, c'est-à-dire dans le lieu exemplaire où pourrait se construire et se retrouver cette conscience collective d'une responsabilité commune vis-à-vis d'un milieu partagé et de ressources à repenser comme des biens communs<sup>20</sup>. »

L'histoire du village d'Aureille est bien renseignée, grâce aux travaux de l'historienne Françoise ARLOT qui y réside. « En 1200, le village fortifié relève de l'archevêque d'Arles [í ] quelque 27 chefs de famille y sont recensés en 1350<sup>21</sup> », vivant dans des habitats groupés autour du castrum. Après une phase de dépeuplement entre le XIV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle imputable à la peste, aux famines et à la guerre, il faut attendre le 31 mai 1604, pour voir le village reprendre vie. Louise d'ANCEZONE achète les trois-quarts de la terre aux consuls d'Arles et utilise « le contrat d'emphytéose perpétuelle pour encourager l'installation de colons, par lequel le bailleur donne une terre pour habiter et pour cultiver [í ] moyennant une redevance annuelle<sup>22</sup>. » Entre 1608 et 1620, une vingtaine de familles de bergers et paysans s'implante à Aureille, notamment des habitants d'Eyguières originaires des Alpes méridionales, le village compte une soixantaine d'habitations à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, progression qui continuera au long des siècles, pour atteindre actuellement environ 720 maisons.

---

18. Entretien avec un agent immobilier, 19 mars 2008.

19. Entretien avec un maire, 3 juillet 2008.

20. MATHIEU N., Introduction, « Le concept de mode d'habiter à l'épreuve du développement rural durable », Académie d'Agriculture de France, séance du 20 octobre 2010, [www.academie-agriculture.fr/mediatheque/.../20101020introduction.pdf](http://www.academie-agriculture.fr/mediatheque/.../20101020introduction.pdf).

21. ARLOT F., *Aureille, Le Temps retrouvé*, éd. Equinoxe, 1994, p. 12 et 13.

22. Pour Aureille, les habitants versent 1/8e de leurs récoltes, une poule à Noël pour leur maison, deux journées de travail avec leur bêtes pour le jardin au bord du gaudre et sont astreints à la banalité du four, moyennant un pain sur 25.

## A ó Le cò ur bâti villageois

La localisation d'Aureille en piémont du Massif des Alpilles explique l'organisation du village, abrité d'un mistral violent, exposé plein sud et protégé au pied de l'éperon rocheux. Le centre du village témoigne des spécificités de l'architecture provençale et méridionale. Les bâtis resserrés et denses s'organisent sur la façade sud du Castellas, parallèlement à la pente du Massif.

### *Compacité d'un habitat groupé, économe et multifonctionnel*

Le village d'Aureille, proche de son état originel, frappe par la régularité de ses alignements. Comme le prévoyaient les premiers baux passés entre Louise d'Ancezune et les habitants, les maisons ont été construites dans un plan d'ensemble respectant des normes, par un seul constructeur BERTRAND Jaume, maître-d'œuvre ayant assuré cette homogénéité.<sup>23</sup> L'habitat a été conçu dans un souci d'économie des ressources et des surfaces, souvent au moyen de l'auto-construction avec des matériaux locaux.

Les habitats villageois, complantés dans des milieux naturels et agricoles, sont le fruit de savoirs vernaculaires dans l'acte de construire et d'une *techné* multiséculaire d'architecture en cueillette. La plupart des maisons rurales ont été édifiées en pierres des champs, amoncelées lors de l'épierrage lors de la culture de nouvelles terres, puis stockées pour être mises à l'épreuve du climat et triées par grosseur, observe Jean-Luc MASSOT. La maçonnerie nécessitant un apport considérable de matières premières et une longue mise en œuvre, on recherchait « le matériau de base le plus proche possible du site et le plus économique pour l'habitat :

« Les murs étaient réalisés avec les pierres, les galets, la terre d'argile avec comme unique préoccupation la liaison du corps de maçonnerie et des murs maîtres. Si vraiment le matériau de base n'existait pas, on avait recours à des pierres de carrières [1 ]<sup>24</sup> »

L'agencement des façades organise une répartition équilibrée des pleins et des vides. Les ouvertures sont disposées de manière irrégulière, réalisées à partir de l'intérieur des pièces et, non en fonction de l'effet produit à l'extérieur. Conformément au principe du bioclimatisme, presque toutes les ouvertures sont situées sur la façade sud.

---

<sup>23</sup>. ARLOT F., *op.cit.*, p. 19.

<sup>24</sup>. MASSOT J.-L., *op.cit.*, p. 335.





L'agencement des façades obéit à quelques lois : une irrégularité des ouvertures selon un principe décroissant, une symétrie par rapport à un axe, une ouverture prédominante en rez-de-chaussée. Les ouvertures les plus importantes sont implantées en bas, les plus petites étant situées sous les génoises.

Les photographies suivantes montrent les maisons modestes et économes en espace qui bordent la rue principale et les ruelles du vieux village.



Les habitats villageois sont alignés en retrait des bords de rue, ouvrant sur un « relarg », espace ou étendue de terre, qu'on gagne en s'agrandissant. C'est un habitat multifonctionnel comprenant parfois une bergerie au rez-de-chaussée, une pièce d'habitat au 1<sup>er</sup> étage et un élevage de vers à soie dans le grenier (il en existait 25 à 30 à Aureille en 1819). Presque toutes les maisons du côté ur bâti sont ornées de courettes, terrasses ou jardins enclos, de faible emprise au sol, de 20 à 50 m<sup>2</sup>.

### *Usages de matériaux et de savoir-faire constructifs locaux*

A l'origine, la pierre n'a pas été utilisée par un souci esthétique mais uniquement pour résoudre un problème technique, les meilleures pierres étaient récupérées pour l'édification des murs maîtres, des murs de refend<sup>25</sup> et de clôture.

Les anciennes habitations ont conservé leurs murs en pierres apparentes mettant en valeur les chaînes d'angle constituées de grosses pierres angulaires et les encadrements de fenêtres souvent composés d'un linteau d'une seule pierre ou d'une petite arcade en clé de voûte. Cependant, par l'action du temps et de l'érosion, certains parements se sont fissurés et craquelés faisant apparaître les anciens moellons.

La pierre n'était laissée apparente que dans le cas exceptionnel où l'enduit ne pouvait résister aux intempéries, auquel cas elle était montée plus serrée pour assurer l'étanchéité. Le mortier confectionné sur place au moment de la maçonnerie, était réalisé soit en terre (sable de fouille mélangé à la chaux) ou avec du sable de rivière (mortier franc). Il permettait d'enduire et crépir l'extérieur et l'intérieur des murs. Le vide entre moellons était rempli avec tous les matériaux disponibles sur place : débris de pierres, terre, morceaux de tuiles.

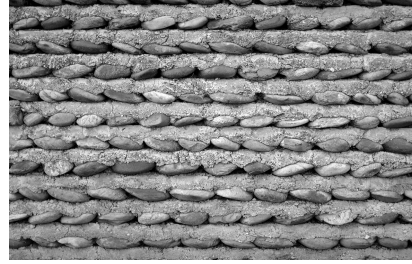
Certains propriétaires ont profité d'une réhabilitation ou rénovation du bâti pour décroûter leurs façades des crépis et enduits fanés, redonnant un cachet patrimonial à leur maison. A travers son observation d'un village de l'Ain, Nathalie ORTAR rappelle que les transformations du bâti mettent en scène la conception que « chacun a de l'histoire ». Ainsi, le crépissage des murs fut d'abord interprété comme l'affichage d'une réussite sociale, avant de devenir un « anachronisme » et « un trait dissonant de la modernité<sup>26</sup>. »

Ressources locales très présentes au sud des Alpilles, les galets de Crau ont permis l'édification de bâtiments agricoles uniques comme en témoigne ce bâtiment du Mas de la Tapie.

---

25. Mur porteur d'un bâtiment formant une division intérieure.

26. ORTAR N., « Restaurer sa maison à l'ombre d'un patrimoine », in *Habiter le patrimoine*, op. cit., p. 41-50, p. 45.



Sur la commune d'Aureille, le mas de la Tapie est composé de plusieurs bâtiments regroupant les habitations, les bergeries et les granges, a été collectivement édifié en galets de Crau, disposés en *opus spicatum*.

A l'origine, les ressources étaient extraites et utilisées dans un territoire de proximité. En construction, le bois peu employé dans l'habitat rural, était principalement utilisé comme pannes porteuses et chevrons pour la charpente, pour former la structure du plancher, ou en rondins ordinaires pour les linteaux, notamment le pin, le chêne et le mélèze et quelquefois le châtaignier et le cyprès. Le pin d'Alep, bois pauvre et économique était placé à proximité de l'habitat sans être équarri, puis coupé pour former les poutres des planchers.<sup>27</sup>

La pierre tendre de Fontvieille et des Baux-de-Provence, facile à travailler était mise en exploitation à proximité des axes de communication, dont le Rhône, transportée par des allèges (barques à voile pouvant naviguer sur le Rhône et caboter le long des côtes) jusqu'à Marseille, où existait un quai aux pierres jusqu'au début du 20<sup>ème</sup> siècle. Initialement, le transport des pierres en fardier, chariot muni de roues très basses et utilisé pour le transport de lourdes charges, ne dépassait guère les 30 kms de distance. Extraite depuis les temps romains, la pierre de Fontvieille est aujourd'hui principalement utilisée pour la construction de murs, de pierres moulurées et d'encadrements.

## **B 6 Approche environnementale et paysagère de l'urbanisme durable**

Démarche finalisée par l'Ademe, l'approche Environnementale de l'Urbanisme est présentée comme un outil d'aide à la décision pour favoriser la prise en compte des aspects environnementaux dans les projets d'aménagement ou les documents d'urbanisme sur plusieurs thèmes : l'environnement climatique et sonore, les choix énergétiques, la gestion des déplacements, des déchets et de l'eau, l'approche paysagère et le traitement de la biodiversité. Elle met en place un système partenarial d'accompagnement, d'aide à la décision et d'assistance à maîtrise d'ouvrage, qui s'applique aux différentes échelles d'urbanisme.

### ***Végétalisation climatique du bâti***

Selon Jean-Loup HERBERT, « Les racines du terme *oikos* renvoient à la fois au lieu de l'habiter ainsi qu'à la manière d'habiter. Il désigne l'enveloppe et les habitants, les murs et les

27. MASSOT J.-L., *op.cit.*, p. 317.

matériaux, l'intérieur et l'extérieur, l'abri et ce qui est abrité, le foyer et ce qu'il consomme et consomme<sup>28</sup>. » L'environnement végétal de l'habitat a été judicieusement choisi en raison de ses vertus thermiques contre le mistral, le soleil et pour favoriser l'ombrage.



De nombreuses habitations possèdent une terrasse à l'étage avec une treille ou une pergola.

Le dégagement le plus large et le plus protégé du bâti se trouve sur la façade sud, partie la plus abritée du mistral, l'épaulement de la construction servant à briser les rafales de vent. Délimitées par un mur de clôture assez bas ou une grille, cours et terrasses parfois agrémentées d'une petite véranda, sont un prolongement de la pièce commune mais surtout un lieu de rencontre et de convivialité entre l'espace intérieur et extérieur, entre riverains, voisins et amis.

Les treilles, principalement constituées de vigne et de glycine, abritent du soleil les cours et les terrasses dès le printemps et atténuent son rayonnement à l'intérieur du bâti. A l'origine, les plantations étaient favorisées en raison de leurs usages culinaire, aromatique, médicinal<sup>29</sup>, évoluant plus récemment vers une fonction d'agrément paysager et décoratif. Les plates-bandes sont de préférence réalisées avec des pierres locales, moellons et galets.

L'architecture vernaculaire rurale témoigne à bien des égards de la mise en œuvre intuitive des principes du bioclimatisme tels que la compacité du bâtiment, l'orientation sud des façades et des vitrages, l'installation d'espaces-tampons, l'utilisation de matériaux massifs pour augmenter l'inertie thermique, l'éclairage naturel des espaces, la ventilation naturelle par les ouvertures, la plantation d'une végétation coupe-vent ou formant ombrage. Cyria EMELIANOFF a souligné cette limite du rapport Brundtland, qui met en exergue « les situations de pauvreté conduisant à la dégradation de l'environnement, mais ne dit mot sur les situations inverses où la pauvreté s'associe à des éco-savoirs et à une sobriété écologique<sup>29</sup>. »

### *éCo-Habiter dans un territoire biome, écoumène, terroir et paysage*

Aureille est un village d'une superficie de 2 173 hectares comprenant des cultures sèches au nord essentiellement des oliveraies, et des cultures irriguées au sud, composées de prés, de

28. HERBERT J.-L., « Ecologiser l'architecture », in J.-B. MARTIN et F. LAPLANTINE, *op.cit.*, p.214.

29. EMELIANOFF C., « Connaître ou reconnaître les inégalités environnementales », *ESO*, n° 25, décembre 2006, p. 35-43.

cultures maraichères et de vergers de fruitiers. Le terroir est riche d'une agriculture diversifiée qui modèle, façonne et réagence quotidiennement le paysage.



Comme le soulignait Augustin BERQUE en 1994 : « Les sociétés perçoivent leur environnement en fonction des aménagements qu'elles en font, et l'aménagent en fonction de la perception qu'elles en ont<sup>30</sup>. » Nous lui emprunterons le concept d'écoumène, qui désigne la « relation d'un groupe humain à l'étendue terrestre », de médiance qui exprime « la relation de l'être à son milieu » ou encore celui de chôra, lieu existentiel à la fois « empreinte et matrice » qui « accueille et engendre », dans lequel l'être humain et son milieu se façonnent en un mouvement incessant.<sup>31</sup>

Le rapport COPPENS souligne que « la notion de patrimoine commun reconnaît que tous les éléments -eau, air, sol, faune sauvage et domestique, flore sauvage ou cultivée- ont des liens entre eux, qu'ils constituent ensemble des écosystèmes, indépendamment de leur statut juridique différencié. » En cela conclut-il, l'affirmation de l'environnement comme patrimoine commun des hommes s'affranchit des frontières nationales et administratives. Cette interdépendance nous invite à questionner l'intérêt communautaire de politiques d'habitat durable, conciliant le développement des espaces aménagés et la protection des espèces à ménager, à travers le prisme écologiste du « mutualisme homme-milieu<sup>32</sup>. »

A l'instar du Pôle d'excellence rural « Bio-ressources et énergies renouvelables », mis en place par le PNR du Luberon, le PNRA pourrait inventorier les ressources locales à usage des filières de l'éco-construction, par transformation des résidus et sous-produits de l'agriculture (laine de mouton, grignons, paille de riz), par réactivation d'anciennes cultures locales (chanvre) ou dynamisation de nouvelles productions (paille).

---

30. BERQUE A., *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Champ Vallon, Coll. pays-paysages, 123 p.

31. BERQUE A., *Médiance de milieux en paysages*, Belin, Paris, 1990, réédition 2000, 160 p. et *Écoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*, Belin, collection Mappemonde, Paris, 2000, 272 p.

32. DUFAY M. explique que ce sont d'abord les interactions antagonistes hôte/parasite, « qui ont suscité l'intérêt des écologues et des biologistes de l'évolution, les travaux récents s'orientent sur « les mutualismes », dans lesquels le bilan de l'interaction est positif pour les deux partenaires, thèse portant sur « Les Conflits d'intérêts et rencontre des partenaires du mutualisme : le cas du mutualisme palmier nain / pollinisateur », ENSAM, 2003.

## CONCLUSION

Investiguer le patrimoine architectural rural permet, à bien des égards, de repenser la durabilité de l'habitat dans un rapport renouvelé au temps et à l'espace, en mettant au jour les processus d'implantation passé-présent-futur, mais également nature-culture (dont l'architecture est une modalité) argumente LAPLANTINE : « d'une part, car la relecture du passé appelle d'autres idées et d'autres significations » et d'autre part, car « ce passé réélaboré, réapproprié et reconstruit actualise ses potentialités<sup>33</sup>. »

Au terme de son observation des maisons rurales et de la vie paysanne en Provence, Jean-Luc MASSOT conclut que « l'architecture rurale offre l'exemple le plus convaincant de l'intégration de l'habitat au site ». Les constructions sont d'une très grande simplicité, avec des proportions toujours ramenées à l'échelle humaine et une économie des moyens qui évite le gaspillage. L'habitat rural provençal étant « le fruit d'une fonction parfaite entre l'homme et l'acte de bâtir [1]. Entre la nature, le matériau, l'homme, une complicité s'est établie ». Il délivre quatre conseils à tous ceux qui veulent construire avec des matériaux modernes dans un site rural : rechercher l'économie des moyens, garantie de la juste mesure ; conserver le caractère essentiellement évolutif du bâtiment ; respecter les principes d'intégration ; et surtout, approcher le site avec respect des végétaux, du relief et de l'environnement tout entier.

A cet égard, Marielle RICHON rappelle que, si ce patrimoine rural économe en ressources et construit en bonne intelligence avec le milieu est longtemps resté méconnu, c'est en raison de l'anonymat des architectes et bâtisseurs qui l'ont édifié : « Le patrimoine rural vernaculaire est, par définition, humble et populaire [1] ; il ne possède pas de caractéristiques spectaculaires ou monumentales et son bâti n'est pas signé par les grands noms de l'architecture universelle, mais par des personnes ordinaires et anonymes. Pourtant, la simplicité des matériaux employés pour la construction du patrimoine rural, ses structures, ses fonctions, ne doivent pas faire oublier les inestimables trésors d'ingéniosité déployés dans l'invention de systèmes et procédés permettant de répondre aux contraintes climatiques, topographiques et économiques. De même, son intégration dans le paysage est inégalée si on le compare aux résultats obtenus par bien des architectes contemporains<sup>34</sup>. »

L'interaction entre espaces, vécu et perçu, est centrale dans la définition adoptée par la Convention européenne du paysage signée en 2000 : « le paysage désigne une partie du territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ». Maguelonne Déjeant-PONS met au jour l'alliance du patrimoine architectural et du paysage en croisant les principes fondamentaux inscrits dans la Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe (1985) et dans la Convention européenne du paysage (2000) :

« le patrimoine architectural constitue une expression irremplaçable de la richesse et de la diversité du patrimoine culturel de l'Europe ; le paysage concourt à l'élaboration des cultures locales et représente une composante fondamentale du patrimoine culturel et naturel de l'Europe [1] ; la qualité et la diversité des paysages européens constituent une ressource commune ; le patrimoine architectural constitue un témoin inestimable de notre passé et il importe de transmettre un système de références culturelles aux générations futures [1] ; les

---

33. LAPLANTINE F., « Penser ensemble l'architecture et la nature : le patrimoine », MARTIN J.-B. et LAPLANTINE F. (dir.), *Architecture et Nature. Contribution à une anthropologie du patrimoine*, Presses universitaires de Lyon, 1999, p. 9-66.

34. RICHON M., *op.cit.*, p. 29.

infractions à la législation protégeant le patrimoine architectural doivent faire l'objet de mesures appropriées et suffisantes de la part de l'autorité compétente ; le paysage ainsi que sa protection, sa gestion et son aménagement impliquent des droits et des responsabilités pour chacun<sup>35</sup>. »

Franco SANGIORGI, professeur à l'Institut d'ingénierie agraire à Milan, renverse la perspective de simple conservation patrimoniale, en termes de développement futur pour les territoires : « Les bâtiments ruraux sont indéniablement des témoins directs de l'activité humaine en un lieu donné et si nous les laissons dépérir, c'est une partie de notre passé que nous perdrons pour toujours. Le paysage, l'environnement, la terre et ses habitants sont les éléments d'une seule et même unité et ce patrimoine devrait être conservé non seulement en souvenir du passé, mais aussi comme source de développement futur<sup>36</sup>. »

---

35. DEJEANT-PONS M., *op.cit.*, p. 30.

36. Sangiorgi F, *op.cit.*, p. 4-5.